

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris-Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

LNE

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
Siège social :
1, rue Gaston Boissier
75015 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG S.A.

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 5 497 100 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris-Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
Tour Eqho
775 726 417 RCS Nanterre
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux autorités de tutelle du Laboratoire national de métrologie et d'essais,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Laboratoire national de métrologie et d'essais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

— Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, telles que décrits dans les paragraphes « 3.9 Autres provisions » et « 5.9 – Provisions pour risques et charges » figurant dans les notes annexes aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et évaluer les risques faisant l'objet de ces provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Etablissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'ordonnateur et l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 octobre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

KPMG

Laurent Luciani
Associé

Yves Delmas
Associé

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

Siège social : 1 Rue Gaston Boissier

75724 PARIS CEDEX 15

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDÉ	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	4
ANNEXE	7
1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU GROUPE	7
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	8
3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION	9
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15
5. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	16

BILAN CONSOLIDÉ en milliers d'euros

	31/12/2022		31/12/2021		
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Note
Immobilisations incorporelles	11 617	(8 782)	2 835	2 926	5.1
Immobilisations corporelles	173 766	(126 720)	47 046	43 803	5.2
Immobilisations financières	2 956	0	2 956	2 891	5.3
Total Actif Immobilisé	188 339	-135 503	52 836	49 621	
Stocks et en-cours	5	0	5	109	5.4
Clients et comptes rattachés	25 656	(1 612)	24 044	19 967	5.5
Autres créances et comptes de régularisation	6 393	(252)	6 141	4 386	5.6
Disponibilités	15 952	0	15 952	22 158	5.7
Total Actif	236 345	(137 366)	98 979	96 240	
Primes liées au capital			39 302	39 824	5.8
Réserves consolidés			16 524	13 001	
Résultat de l'exercice			859	3 448	
Total Capitaux Propres			56 685	56 273	
Autres fonds propres			103	119	
Provisions pour risques et charges			7 038	7 426	5.9
Emprunts et dettes financières			72	81	5.10
Fournisseurs et comptes rattachés			4 476	4 735	
Autres dettes et comptes de régularisation			30 604	27 607	5.11
Total Passif			98 979	96 240	

L'actif immobilisé augmente de 3.215 k€. Cette variation s'explique par l'augmentation des investissements en immobilisation corporelles en 2022 qui augmente de 3.243 k€ alors que les immobilisations financières augmentent de 65 k€ et les immobilisations incorporelles diminuent de 91 k€.

La diminution des immobilisations incorporelles à hauteur de 91 k€ est relative en majorité à une diminution des licences et autres logiciels.

L'augmentation des immobilisations corporelles à hauteur de 3.215 k€ est relative en majorité à une augmentation des installations techniques, matériel et outillages ainsi que des immobilisations corporelles en cours. Les investissements en lien avec les dossiers déposés dans le cadre du plan gouvernemental FRANCE RELANCE se sont poursuivis. Le projet de rénovation énergétique des bâtiments de Trappes a continué d'être engagé, ainsi que la rénovation intérieure du bâtiment de Paris.

L'augmentation des immobilisations financières de 65k€ résulte essentiellement de l'augmentation des prêts à long terme du LNE GMED (ces prêts correspondent aux versements à l'effort constructions).

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ en milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021	Note
Chiffre d'affaires	80 186	74 945	5.12
Autres produits d'exploitation	23 237	23 486	5.13
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>103 423</i>	<i>98 431</i>	
Achats consommés	(5 748)	(4 983)	5.14
Charges externes	(15 308)	(12 608)	5.15
Charges de personnel	(66 104)	(61 606)	5.16
Autres charges d'exploitation	(4 351)	(4 923)	
Impôts et taxes	(3 855)	(3 619)	5.17
Variations nettes des amortissements et des provisions	(7 199)	(6 871)	5.18
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>(102 565)</i>	<i>(94 610)</i>	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	858	3 821	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition	858	3 821	
Charges et produits financiers	133	54	5.19
Charges et produits exceptionnels	17	17	5.20
Impôt sur les bénéfices	(149)	(443)	5.21
Résultat net des entreprises intégrées	859	3 448	
Résultat net de l'ensemble consolidé	859	3 448	
Résultat net (part du groupe)	859	3 448	

Le chiffre d'affaires du Groupe augmente d'environ 6.5%, bien que le chiffre d'affaires de l'entité mère du Groupe LNE baisse de 3% par rapport au chiffre d'affaires de 2021. Cette augmentation s'explique par les contributions en hausse de 6.595 k€ du LNE Gmed et de sa filiale américaine LNE GED NA.

Les produits d'exploitation sont en croissance de 4 992 k€ et les charges d'exploitation sont en augmentation de (7 954) k€, le poste de charges de personnel augmentant de 4 498k€. La création de la filiale en Angleterre a un effet négatif sur les charges d'exploitation d'environ (839) k€.

Le résultat d'exploitation est donc inférieur de (2 963) k€ en 2022 par rapport à 2021.

Le résultat sur les comptes financiers est non significatif ni en termes de montant ni en termes de variation.

Le résultat net consolidé est inférieur en 2022 de (2 589) k€ par rapport à celui de 2021, résulte donc essentiellement de la baisse du chiffre d'affaires enregistrée par le LNE, de l'augmentation des postes de charges externes et charges de personnel chez les filiales de l'entité mère LNE (principalement LNE Gmed et la filiale américaine LNE GED NA) et des charges engagées pour la création de la filiale en Angleterre.

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net consolidé	859	3 448
Amortissements et provisions	5 843	5 996
Variation des impôts différés	36	-41
Plus/moins values de cession		-1
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (générées par l'activité)	6 738	9 402
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4 658	2 340
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	2 080	11 742
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisitions d'immobilisations	-9 359	-6 916
Cession ou réduction d'immobilisations		194
Créances et dettes sur immobilisations	1 528	142
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-7 831	-6 580
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Augmentation (réduction) des financements des actifs	-522	3 932
Emission d'emprunts		46
Remboursement d'emprunts	-8	-6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-530	3 972
Incidence des variations des cours des devises (D)	75	114
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	-6 206	9 248
Trésorerie d'ouverture	22 158	12 910
Trésorerie de clôture	15 952	22 158

La trésorerie de clôture affiche une diminution de 6.206 k€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros

	FINANCEMENT DES ACTIFS	RESERVES CONSOLIDES	RESERVES DE CONVERSION	RESULTAT CONSOLIDE	TOTAL
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	35 892	10 467	(44)	2 514	48 830
Variation des financements	3 932				3 932
Affectation du résultat		2 514		(2 514)	0
Réserves de conversions			64		64
Résultat de l'exercice				3 448	3 448
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	39 824	12 982	19	3 448	56 273
Variation des financements	(522)				(522)
Affectation du résultat		3 448		(3 448)	0
Réserves de conversions			75		75
Résultat de l'exercice				859	859
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022	39 302	16 430	95	859	56 685

ANNEXE

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU GROUPE

Contexte

Le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (le « pouvoir adjudicateur » ou le « LNE » dans la suite du document) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) depuis la loi Scrivener du 10 janvier 1978.

Placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Industrie, le LNE offre son expertise à l'ensemble des acteurs économiques et développe des moyens de mesure toujours plus précis.

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière (LSF), les établissements publics de l'État sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable.

Présentation du Groupe

Fondés sur son excellence scientifique et technique, ses travaux constituent le socle de prestations dans plusieurs domaines : étalonnages, essais, certification, formation, assistance technique ; ils permettent d'accompagner les entreprises dans leurs stratégies de compétitivité et d'innovation et la société dans un développement durable et sûr.

Depuis 1997, la mission de service public du LNE est précisée dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé tous les quatre ans avec l'Etat. Elle implique l'engagement financier de l'Etat sous forme de subventions annuelles qui permettent au laboratoire :

- d'être le laboratoire national de référence, pour l'industrie, en matière de métrologie ;
- de poursuivre son développement scientifique et technique pour anticiper les besoins nouveaux en matière de mesure et d'essais liés aux évolutions technologiques et aux attentes nouvelles de la société dans les domaines de la sécurité, de la santé, de la qualité et de la protection de l'environnement ;
- de donner une assistance technique aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques pour l'élaboration de nouvelles réglementations et normes aux niveaux international, européen et national, la mise au point de nouvelles méthodes d'essais, et la surveillance du marché.

En 2005, les pouvoirs publics lui confient le pilotage de la métrologie française : le LNE est rebaptisé Laboratoire national de métrologie et d'essais et mène les travaux en association avec le CNAM, le CEA et l'Observatoire de Paris.

La pluridisciplinarité technique du LNE offre ses services à plus de 8 000 entreprises dans le cadre de 8 marchés principaux : métrologie, consommation, santé, construction, emballage, transport, environnement, électrotechnique.

Il propose une offre en matière de conformité technique comportant des prestations d'étalonnages, d'essais et d'assistance technique, et de la formation.

Il est par ailleurs organisme de certification. Il apporte ainsi aux entreprises les solutions techniques dont elles ont besoin pour valider la qualité et la conformité de leurs productions, et valoriser celles-ci sur leurs marchés.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Situation géopolitique, crise énergétique et tension inflationniste

Après un premier trimestre 2022 plutôt encourageant malgré des signaux inflationnistes et des difficultés sur le marché de l'emploi, la seconde partie de l'année a été en revanche fortement impactée par la situation économique, géo politique (due à la guerre en Ukraine) et énergétique.

Dans de nombreux secteurs, nos clients ont priorisé la production au détriment des développements moteurs de notre activité. Les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux / composants, les plans de réduction des charges lancés par certains industriels ont impactés le LNE comme un grand nombre d'entreprises.

En conséquence, une forte baisse de l'activité a été constatée dans les secteurs de la Certification Instrumentation et Technologies de l'Information, des Essais en Environnement et Médical, et des Essais en Chimie. La baisse du chiffre d'affaires marchand a été de 3.7 % par rapport à 2021.

A cela s'est ajoutée une augmentation des charges de fournitures d'énergie, qui a été contrebalancée par une baisse de charges diverses, et des décisions impactantes sur les effectifs : le gel des recrutements a été enclenché dès le dernier trimestre en reconsidérant l'organisation dans certains secteurs, afin de procéder à des mobilités internes. Les effectifs sont donc restés stables par rapport à 2021.

Afin de limiter la baisse de l'activité et de compenser ces augmentations de charges, des augmentations de tarifs ont été appliquées en janvier (+2 %) puis en juillet (+3 %) 2022, et se sont poursuivies en fin d'année.

3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

Dans les notes relatives aux états financiers ci-après, les termes « Groupe Laboratoire National de métrologie et d'Essais », « le Groupe » et « LNE » définissent l'établissement public Laboratoire National de métrologie et d'Essais et ses filiales consolidées. L'utilisation du terme « L'établissement public Laboratoire National de métrologie et d'Essais » ou « L'établissement public LNE » caractérise la société mère du Groupe Laboratoire National de métrologie et d'Essais.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées des tableaux sont données en milliers d'euros. Les comptes consolidés du Groupe LNE arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement ANC 2020.01, applicable à compter du 1er janvier 2021.

La consolidation est régie par l'instruction EP.

Les principales évolutions apportées par ce règlement sont les suivantes :

- Suppression des méthodes préférentielles et introduction d'une nouvelle liste de méthodes obligatoires :
 - Inscription au bilan du preneur des contrats de crédit-bail et assimilés ;
 - Etalement des frais d'émission d'emprunt ;
 - Comptabilisation en charges des frais d'établissement ;
 - Comptabilisation à l'actif des frais de développement, des frais de création de sites internet, ainsi que les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'un actif ;
 - Inscription à l'actif des frais d'acquisitions des immobilisations ;

- Nouvelle présentation des états financiers :
 - Les écarts d'acquisition sont présentés en tant que poste faisant partie des immobilisations incorporelles ;
 - Les impôts différés actifs et passifs ne sont plus présentés sur des lignes séparées au bilan mais ils sont inclus dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes d'exploitation et comptes de régularisation » ;
 - Au niveau du compte de résultat, deux résultats d'exploitation sont désormais présentés, l'un avant les amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et l'autre après ces éléments.

Hormis le reclassement des subventions d'investissement qui était reclassé en produit constaté dans les précédentes normes de consolidation, ce changement de référentiel n'a pas eu d'impact dans les comptes consolidés du Groupe LNE.

3.1. Principes généraux de consolidation

Date de clôture des comptes

Les sociétés consolidées, ont arrêté leurs comptes à la fin de l'année civile.

Périmètre et méthodes de consolidation

- L'intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles LNE a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

En particulier, ce pouvoir est présumé dans les sociétés dans lesquelles LNE exerce directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote.

- L'intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- L'intégration par mise en équivalence

Les titres de participation des sociétés dans lesquelles LNE exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque LNE détient directement ou indirectement entre 20% et 50% des droits de vote de l'entité.

Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères libellées en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

3.2. Comptabilisation des acquisitions d'entreprises et des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de la juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur le revenu, les coûts ou la valeur de marché.

Lorsqu'elle est positive, la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste « écarts d'acquisition » pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs sur la base du budget projeté sur 3 ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché et tiennent compte du business plan de l'entreprise.

De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée en fonction des perspectives de rentabilité, des synergies attendues de l'intégration de l'entreprise aux activités du Groupe ainsi que de la valeur stratégique de cette entreprise pour le Groupe.

Lorsqu'elle est négative, la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée au compte "Provisions pour risques et charges" au passif du bilan et rapportée de façon linéaire au résultat sur une durée de 3 ans avec utilisation du prorata temporis.

3.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût de revient et comprennent notamment les éléments suivants :

- les concessions, brevets et droits assimilés acquis auprès de sociétés extérieures au Groupe et amortis sur une période de 3 ans ;
- Les applications et développements informatiques sur une période de 8 ans
- les autres immobilisations incorporelles amortissables amorties sur une période allant de 3 à 5 ans.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur actuelle des immobilisations incorporelles et comptabilise un amortissement complémentaire ou une dépréciation si la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur actuelle.

3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de production.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe :

	Durée d'amortissement	Méthode d'amortissement
Constructions	15 à 50 ans	Linéaire
Installations générales des bâtiments	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 20 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	Linéaire

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur actuelle des immobilisations corporelles et comptabilise un amortissement complémentaire ou une dépréciation si la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur actuelle.

Les biens remis en dotation par l'état, et dont la valorisation a fait l'objet d'arrêtés, figurent à l'actif du bilan dans les différents comptes d'immobilisations concernés.

Ils trouvent leur contrepartie au passif du bilan dans les subdivisions du « 1041 financement des actifs par l'Etat », qui est diminué du montant correspondant lorsque les biens sont restitués à l'Etat

3.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à leur coût historique d'acquisition incluant, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, frais d'actes). Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

3.6. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle des créances étant déterminée au cas par cas en fonction d'éventuelles difficultés de recouvrement ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

3.7. Disponibilités

Les disponibilités incluent les disponibilités en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme très liquides, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Une dépréciation des valeurs mobilières de placement est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

3.8. Provisions pour indemnités de départ en retraite et engagements similaires

le Groupe applique la méthode préférentielle de la recommandation n°2013-02 de l'ANC en matière d'évaluation et comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Une mention du montant des écarts actuariels est faite dans la note relative aux engagements hors bilan pour les filiales n'ayant pas appliquée la méthode préférentielle.

3.9. Autres provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours dans le Groupe. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

3.10. Produits constatés d'avance

En 2020 et avec l'application de l'ancien référentiel de consolidation, le CRC 99.02, les produits constatés d'avance comprenaient les subventions d'investissement, initialement classées (avant retraitement de consolidation) en capitaux propres dans les comptes sociaux des filiales

exclusivement (les financements externes de l'actif des comptes sociaux du LNE subsistent dans les capitaux propres des comptes consolidés) dont le financement émane du Département, de la Région, de l'Europe et d'un établissement public national (ADEME).

L'application du nouveau règlement de consolidation annule ce retraitement. L'effet du retraitement en 2020 était de 274K€.

3.11. Chiffre d'affaires

Prise en compte du chiffre d'affaires à l'avancement

Le LNE a opté pour la comptabilisation des produits « à l'avancement ». En l'absence à ce jour d'un suivi de la marge par affaire, le LNE procède à une estimation de son chiffre d'affaires à l'avancement selon les dispositions prévues par la note d'organisation n° 074.

Ainsi, afin de rattacher comptablement à un exercice toutes les prestations effectuées au cours de cet exercice (selon leur degré d'achèvement), le dispositif des produits « à l'avancement » permet de comptabiliser les affaires non achevées au 31 décembre.

Pour les affaires relatives aux contrats d'études, la valorisation est fonction du niveau des dépenses comptabilisées au titre de l'exercice.

Pour les autres affaires, deux critères cumulatifs sont pris en compte : le seuil du montant des commandes et le seuil des valorisations à comptabiliser.

Seuil du montant des commandes :

Prestations de certification : les commandes à retenir doivent être d'un montant égal ou supérieur à 2 K€.

Autres prestations : les commandes à retenir doivent être d'un montant égal ou supérieur à 5 K€.

Seuil des valorisations à effectuer :

Prestations de certification : après application du pourcentage d'avancement, le produit à l'avancement ne sera constaté que s'il est d'un montant égal ou supérieur à 1 K€.

Autres prestations : après application du pourcentage d'avancement, le produit à l'avancement ne sera constaté que s'il est d'un montant égal ou supérieur à 2 K€.

3.12. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Un impôt différé est constaté à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet.

La situation fiscale latente résulte :

- des impôts à payer sur certains montants inclus dans les capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à un taux réduit ;
- des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposable ou déductible fiscalement au cours d'exercices différents.

Les impôts différés sont constatés à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés, et notamment des retraitements d'harmonisation des principes comptables. En raison de leur non-déductibilité, aucun impôt différé n'est constaté sur les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Le Groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront. En conséquence, pour cet exercice le taux utilisé pour les impôts différés est de 25%.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale. Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le groupe LNE est structurellement déficitaire. Son déficit a une forte antériorité qui a été aggravée en 2013. Depuis 2016, les résultats du groupe LNE se sont redressés, néanmoins, les éléments ci-dessous sont à prendre en compte :

- diminution régulière de la subvention pour charges de service public
- diminution de l'activité marchande du LNE suite aux crises successives : COVID-19, guerre en Ukraine,
- inflation des dépenses de fonctionnement, augmentations salariales pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, augmentation des tarifs d'énergie (tarifs électricité multipliés par quatre en 2023 vs 2022)
- perte d'un important contrat avec le département du contrôle automatisé (DCA)
- dans ce contexte, le budget 2023 a été voté par le Conseil d'Administration du LNE avec un résultat net proche de zéro

En conséquence, il a été décidé une approche prudente, en n'activant pas les impôts différés.

Etablissement de la preuve d'impôt

La preuve d'impôt correspond au rapprochement entre la charge d'impôt total comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante, soit l'EPIC LNE, sur la base des textes fiscaux en vigueur.

3.13. Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les éliminations sont effectuées dans la limite du pourcentage d'intégration lorsque les opérations sont réalisées avec des sociétés intégrées proportionnellement.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe LNE, comprend six sociétés consolidées par intégration globale et trois par intégration proportionnelle.

La filiale LNE-GMED UK, filiale à 100% de GMED NA et créée le 26 octobre 2021 est consolidée pour la première fois au 31 décembre 2022.

4-1 Périmètre de consolidation

Société	Siège social	déc-22		déc-21	
		Pourcentage d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
LNE - Laboratoire Nationale de métrologie et d'essais	1, rue Gaston Boissier 75015 PARIS	100,00%	Intégration Globale	100,00%	Intégration Globale
LNE Développement	1, rue Gaston Boissier 75015 PARIS	100,00%	Intégration Globale	100,00%	Intégration Globale
GMED	1, rue Gaston Boissier 75015 PARIS	100,00%	Intégration Globale	100,00%	Intégration Globale
LNE ASIA	Universal Industrial Centre, 19-25 Shan Mei St, Fo Tan, Hong Kong	100,00%	Intégration Globale	100,00%	Intégration Globale
LNE ASIA LP	Unit C, 10/F, Hang Cheong Factory Building 1 Wing Ming Street, Lai Chi Kok, Kowlon, Hong Kong	50,00%	Intégration proportionnelle	50,00%	Intégration proportionnelle
GMED NA	6550 Rock Spring Dr #280, Bethesda, MD 20817, États-Unis	100,00%	Intégration Globale	100,00%	Intégration Globale
CERTISOLIS SAS	50 Avenue du Lac Léman, 73370 Le Bourget-du- Lac, France	50,00%	Intégration proportionnelle	50,00%	Intégration proportionnelle
Sci Georges BESSE	190 rue Georges BESSE 30000 Nimes 5 new Street Square	50,00%	Intégration proportionnelle	50,00%	Intégration proportionnelle
LNE-GMED UK Limites	London United Kingdom EC4A 3TW	100,00%	Intégration Globale		

5. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 5.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-22		31-déc.-21		Valeur nette
	Valeur brute	Amort.	Valeur brute	Amort.	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	10 887	-8 782	2 105	10 389	2 200
Fonds commercial	724	0	724	724	724
Immobilisations incorporelles en cours	2	0	2	2	2
Avances et acomptes s/imm. incorp.	4		4	0	0
TOTAUX	11 617	-8 782	2 835	11 115	2 926

Tableau des immobilisations incorporelles en valeur brute :

VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	Valeur brute début Ex.	Augmentations de l'Ex.	Cessions rebuts de l'Ex.	Virement	Ecart de conversion	Valeur brute Fin Ex.
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	10 389	574	-7	-131	63	10 887
Fonds commercial	724	0	0	0	0	724
Immobilisations incorporelles en cours	2	0	0	0	0	2
Avances et acomptes s/imm. incorp.	0	4	0	0	0	4
TOTAUX	11 115	578	-7	-131	63	11 617

Tableau des amortissements :

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	Valeur brute début Ex.	Augmentations de l'Ex.	Cessions rebuts de l'Ex.	Virement	Ecart de conversion	Valeur Fin Ex.
Concessions, brevets et droits similaires	-8 189	-573	7	0	-28	-8 782
TOTAUX	-8 189	-573	7	0	-28	-8 782

Note 5.2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-22			31-déc.-21		
	Valeur brute	Amort. / Prov.	Valeur nette	Valeur brute	Amort. / Prov.	Valeur nette
Terrains	3 937	0	3 937	3 937	0	3 937
Constructions	75 155	-54 020	21 135	74 696	-52 609	22 088
Constructions sur sol d'autrui	18	0	18	18	0	18
Installations techniques, matériel & outillage	77 009	-64 004	13 005	79 725	-67 504	12 221
Autres immobilisations corporelles	11 056	-8 696	2 360	10 474	-8 216	2 257
Immobilisations corporelles en cours	5 427	0	5 427	2 829	0	2 829
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 163	0	1 163	453	0	453
TOTAUX	173 766	-126 720	47 046	172 133	-128 329	43 803

Tableau des immobilisations corporelles en valeur brute :

VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	Valeur brute début Ex.	Augment. de l'Ex.	Cessions rebuts de l'Ex.	Virement	Ecart de conversion	Valeur brute Fin Ex.
Terrains	3 937	0	0	0	0	3 937
Constructions	74 696	291	-615	782	1	75 155
Constructions sur sol d'autrui	18	0	0	0	0	18
Installations techniques, matériel & outillage	79 725	2 924	-6 352	703	9	77 009
Autres immobilisations corporelles	10 474	818	-276	23	17	11 056
Immobilisations corporelles en cours	2 829	3 975	0	-1 377	0	5 427
Avances et acomptes s/immo. corp.	453	710	0	0	0	1 163
TOTAUX	172 133	8 717	-7 243	131	28	173 766

Tableau des amortissements :

AMORTISSEMENTS / PROVISIONS En milliers d'euros	Valeur brute début Ex.	Augment. de l'Ex.	Cessions rebuts de l'Ex.	Virement	Ecart de conversion	Valeur Fin Ex.
Constructions	-52 609	-2 025	615	0	-1	-54 020
Installations techniques, matériel & outillage	-67 504	-2 850	6 352	0	-2	-64 004
Autres immobilisations corporelles	-8 216	-749	276	0	-7	-8 696
TOTAUX	-128 329	-5 625	7 243	0	-9	-126 720

Note 5.3 – Immobilisations financières

Le poste immobilisations financières se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-22			31-déc.-21		
	Valeur brute	Prov.	Valeur nette	Valeur brute	Prov.	Valeur nette
Autres participations	10	0	10	10	0	10
Prêts	2 883	0	2 883	2 839	0	2 839
Prêts, cautionn. & aut. Créances	63	0	63	42	0	42
TOTAUX	2 956	0	2 956	2 891	0	2 891

VALEUR BRUTE (En milliers d'euros)	Valeur			Ecart de conversion	Valeur brute Fin Ex.
	brute début Ex.	Augment. de l'Ex.	Diminutions de l'Ex.		
Autres participations	10	0	0	0	10
Prêts	2 839	44	0	0	2 883
Prêts, cautionn. & aut. Créances	42	20	0	0	63
TOTAUX	2 891	64	0	0	2 956

Aucune provision n'a été constatée.

Note 5.4 – Stocks et en-cours

Le poste stocks et en-cours se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-22			31-déc.-21		
	Valeur brute	Prov.	Valeur nette	Valeur brute	Prov.	Valeur nette
Matière premières et autres approvisionnement	5	0	5	6	0	6
En cours de production	0	0	0	103	0	103
TOTAUX	5	0	5	109	0	109

Aucune provision n'a été constatée.

Note 5.5 – Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-22			31-déc.-21		
	Valeur brute	Prov.	Valeur nette	Valeur brute	Prov.	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	25 656	-1 612	24 044	20 851	-884	19 967
TOTAL	25 656	-1 612	24 044	20 851	-884	19 967

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Tableau des provisions :

PROVISIONS		Entrée de		Ecart de		
En milliers d'euros	31-déc-21	périmètre	Dotation	Reprise	conversion	31-déc-22
Provision pour dépréciation	-884	0	-1 154	434	-7	-1 612

Note 5.6 – Autres créances et comptes de régularisation

L'échéancier des créances s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Fournisseurs - avances et acomptes	1 426	502
Créances sur personnel & org. sociaux	27	72
Créances fiscales	3 043	2 379
Etat, Impôt sur les bénéfices	360	462
Comptes courants	414	423
Actifs d'impôt différé	9	50
Autres créances	463	134
Charges constatées d'avance	651	640
Total	6 393	4 663

Les comptes de régularisation actif sont exclusivement constitués de charges constatées d'avances.

Provisions sur autres créances :

PROVISIONS				Ecart de	
En milliers d'euros	31-déc-21	Dotation	Reprise	conversion	31-déc-22
Provision sur autres créances	-277	25	0	0	-252

Échéancier des créances :

En milliers d'euros	31-déc-2022	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Autres participations	10	0	10
Prêts	2 883		2 883
Prêts, cautionn. & aut. Créances	63		63
SOUS TOTAL Créances d'actif immobilisé	2 956	0	2 956
Clients (valeur brute)	25 656	25 656	
Fournisseurs - avances et acomptes	1 426	1 426	
Créances sur personnel & org. sociaux	27	27	
Créances fiscales	3 043	3 043	
Etat, Impôt sur les bénéfices	360	360	
Comptes courants	414	414	
Actifs d'impôt différé	9	9	
Autres créances	463	463	
Charges constatées d'avance	651	651	
SOUS TOTAL CREANCES d'exploitation	6 393	6 393	0
TOTAL CREANCES	35 005	32 049	2 956

Note 5.7 – Disponibilité

Les disponibilités se présentent ainsi :

VALEUR BRUTE		
En milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Disponibilités	15 952	22 158
Disponibilités	15 952	22 158

Note 5.8 – Financement des actifs

Le compte de financement de l'actif se présente ainsi :

En milliers d'euros	31-déc-2022	31-déc-2021
Financement des actifs mis à disposition	5 836	5 836
Financement des autres actifs	33 467	33 989
Total	39 302	39 824

Note 5.9 – Provisions pour risques et charges

Les provisions couvrent les risques suivants :

En milliers d'euros	31-déc-21	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	31-déc-22
Provisions pour litiges	961	0	-287	0	673
Provisions pour risques	151	0	-23	0	129
Autres provisions pour charges	6 314	0	-78	0	6 236
TOTAL	7 426	0	-388	0	7 038

Les autres provisions pour charges concernent principalement la comptabilisation des provisions pour pensions et obligations similaires.

Note 5.10 - Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>					
	31-déc-21	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31-déc-22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (a)	77	0	-8	0	68
Dépôts et cautionnements reçus	4	0	0	0	4
Total Emprunts dettes financières	81	0	-8	0	72

5.11 – Echéances des Dettes

L'échéancier des dettes s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-2022	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (a)	68	8	34	26
Dépôts et cautionnements reçus	4		4	
Fournisseurs et compte rattachés	4 476	4 476		
Avances, acomptes reçus sur commandes	5 687	5 687		
Dettes sociales et fiscales	17 207	17 207		
Etat - impôts sur les bénéfices	21	21		
Comptes courants passif	128	128		
Dettes s/ acquis. d'actifs	2 520	2 520		
Autres dettes diverses	4 560	4 560		
Produits constatés d'avance	481	481		
Sous-total Autres dettes et comptes de régularisation	30 604	30 604	0	0
TOTAL DETTES	35 153	35 089	38	26

Note 5.12 – Chiffre d’Affaires consolidé du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réparti de la façon suivante :

<i>En milliers d’euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Production vendue de biens	5 202	5 065
Production vendue de services	74 145	69 220
Produits des activités annexes	839	661
Total	80 186	74 945

Note 5.13 – Autres produits d’exploitation

Le détail des autres produits d’exploitation s’analyse comme suit :

<i>En milliers d’euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Production stockée	-103	68
Production immobilisée	414	219
Reprise sur amortissement d’immob.	3 936	4 271
Reprise sur provisions d’exploitation	388	410
Rep./Dépr. sur actif circulant	313	494
Subventions d’exploitation	16 931	17 008
Autres produits et transfert de ch. d’exploitation	1 358	1 015
Total	23 237	23 486

Note 5.14 – Achats consommés

Le détail des achats consommés s’analyse comme suit :

<i>En milliers d’euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Achats de marchandises	1	15
Achats d’études et prestations de services	1 662	1 231
Autres achats	30	0
Achats non stockés de matières et fournitures	4 036	3 728
Achat m.p., fourmit. & aut. appro.	19	10
Var. stocks mp, fourmit. & autres appro.	0	-1
Achats consommés	5 748	4 983

Note 5.15 – Charges externes

Le détail des charges externes s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Sous-traitance	5 753	5 096
Locations et charges locatives	1 869	1 575
Entretien et réparations	1 946	1 953
Autres services	929	695
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	1 125	758
Transports	725	669
Autres charges externes	2 960	1 862
Charges externes	15 308	12 608

Note 5.16 – Charges de personnel

Le poste charges de personnel s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Rémunération du personnel	47 184	42 219
Charges sociales	18 920	19 387
Charge de personnel	66 104	61 606

Note 5.17 – Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Impôts et taxes sur rémunérations	2 911	2 761
Autres impôts et taxes	944	858
Impôts et taxes	3 855	3 619

Note 5.18 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Le poste dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Dotations aux amortissements immobilisations	6 197	6 230
Dotations / provisions d'exploitation	0	317
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 002	325
Total Dotations aux provisions	7 199	6 871

Note 5.19 – Analyse du résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Autres intérêts et produits assimilés	-33	-10
Différences positives de change	180	53
Produits financiers	146	43
Intérêts et charges assimilées	2	2
Pertes de changes	12	-12
Autres charges financières	0	0
Charges financières	14	-10
Résultat financier	133	54

Note 5.20 – Analyse du résultat exceptionnel

Le poste résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Autres produits exceptionnels	39	27
Produits exceptionnels	39	27
VNC des immobilisations cédées	0	1
Autres charges exceptionnelles	22	9
Charges exceptionnelles	22	10
Résultat exceptionnel	17	17

Note 5.21 – Charges d'impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2022	31-déc-2021
Impôts exigibles	-112	-483
Impôts différés	-37	39
(Charges) Produits d'impôt	-149	-443

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>TOTAL</i>
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	859
+ Charges (Produits) d'impôt	(149)
Résultat net consolidé avant impôt, écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 008
Charge d'impôt théorique à 25 %	(252)
Impact des différences fiscales permanentes	287
Effets des différences de base	4
Effet des pertes reportables non activée	(178)
Crédits d'impôts et impôts forfaitaires	15
Différence de taux d'imposition	(25)
Charge d'impôt effective	(149)
Taux d'impôt effectif	14,79%

Les déficits reportables et la provision retraite n'ont pas été pris en compte dans les bases de calcul des impôts différés actifs au regard de leur probabilité d'utilisation incertaine à moyen terme. L'IDA non constaté correspondant aux pertes reportables s'élèverait à 1.567 K€ et à la provision retraite à 1 710K€ soit un total d'impôts différés actifs non constaté de 3 277 K€.

Note 5.22 – Effectif

Effectif total moyen des permanents

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice. Le nombre de salarié du LNE et de ses filiales est de 907 au 31 décembre 2022 dont voici la répartition :

31-déc-2022	Total
Cadre	520
Technicien et agent de maîtrise	303
Ouvrier	4
Employés	80
TOTAL	907

Note 5.23 – Rémunération des organes de direction

Sous couvert de l'article 24-18 du décret du 29/11/83 aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Note 5.24 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 78 k€.

Note 5.25 - Analyse des Risques

Risque de taux :

La dette financière du groupe LNE a été souscrite intégralement à taux fixe. Il n'est donc pas exposé à un risque d'évolution des taux d'intérêt.

Risque de change :

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2021 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes, soit l'euro.

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euro et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif. Chaque entité est en charge de la couverture de ses projets internationaux facturés hors de la zone Euro.

Note 5.26 – Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Engagements donnés	
	31-déc-2022	31-déc-2021
Écart actuariel non reconnu /IDR	679	787
Total	679	787

Note 5.27 – Eléments post-clôture

Au 1er janvier 2023, le LNE a mis en production le nouveau logiciel de paie et de gestion des données personnelles, NIBELIS.

Depuis début février une boutique en ligne pour commercialiser nos matériaux de référence, est opérationnelle.

Paris, le

Le Directeur Général

L'Agent Comptable